

**AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
ANNUELLE  
LE 14 JUIN 2022 A 11H30 AU SIEGE DE LA SOCIETE SIS A REGHAIA- ALGER**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BIOPHARM, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra au siège social de la société sis à 18 Route de la zone industrielle, rue de la gare, Haouche Mahiedine, REGHAIA, ALGER, le 14 Juin 2022 à onze heures trente minutes (11H30), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.-Approbation des comptes de l'exercice 2021 ;
- 2.-Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021 ;
- 3.-Affectation des résultats de l'exercice 2021 et distribution des dividendes ;
- 4.-Quitus à donner aux administrateurs ;
- 5.-Jetons de présence aux administrateurs ;
- 6.-Règlement des honoraires des commissaires aux comptes ;
- 7.-Désignation d'un commissaire aux comptes ;
- 8.-Pouvoirs à conférer ;
- 9.-Questions diverses.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site web de la société [www.biopharmdz.com](http://www.biopharmdz.com) et en l'adressant par mail à : [relations.investisseurs@biopharmdz.com](mailto:relations.investisseurs@biopharmdz.com), ou par fax au numéro : 023 85 10 27/28, avant le 01 Juin 2022. L'Assemblée Générale sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du 02 Juin 2021 sur le fichier des actionnaires fourni par Algérie Clearing.

Vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire muni d'une procuration signée et une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire à représenter. Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par le représentant légal de la personne morale.

Le Conseil d'Administration tenu le 10 Mai 2022 décide de maintenir les modalités suivantes pour le déroulement de l'assemblée générale de cette année :

1. L'assemblée générale se limitera aux formalités légales à savoir :
  - Constitution du bureau,
  - Vérification du Quorum,
  - Vote des résolutions,
  - Dépouillement et prononcé des résultats.

Aussi, il est recommandé de fournir une procuration avec des instructions de vote à un actionnaire, membre du management ou à toutes autres personnes éligibles afin de procéder aux votes. Le formulaire de procuration sera disponible au moment opportun sur le site web de la société.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de vous munir le jour de l'assemblée des documents suivants :

- Le formulaire d'inscription,
- Une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire habilité (IOB teneur de compte) ou votre relevé de compte titre,

- Votre pièce d'identité,
  - Le cas échéant, la procuration ou pouvoir,
  - Le livret de famille ou une fiche familiale d'une validité de trois mois pour les représentants des personnes physiques mineures.
2. Un Webinar sera organisé le 14 juin 2022 à dix heures (10h00) durant lequel sera présenté le rapport annuel, les résultats financiers et les rapports des commissaires aux comptes. Une session de questions/réponses suivra la présentation. Pour vous inscrire au Webinar « Présentation rapport annuel 2021 » veuillez visiter le site web de la société.
  3. Un communiqué sur les résultats de l'assemblée générale annuelle sera publié dans la presse et sur le site web de la société.

L'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale seront disponibles sur le site web de la société [www.biopharmdz.com](http://www.biopharmdz.com) à partir du 15 Mai 2022.

### **Le Conseil d'Administration.**